RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

ITALIE	**N° code : 511/2022** Stage à gestion nationale

Stage de perfectionnement linguistique de PĒROUSE

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles, titulaires, qui dispensent un enseignement d'italien ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

Prise en charge : les frais sur place (cours, activités organisées, déplacements, hébergement, repas) sont pris en charge par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.
Les frais de transport (domicile en France/lieu de stage) sont à la charge des participants, qui organisent **eux-mêmes** leur voyage.
Les participants sont dans l'obligation d'accepter les modalités d'hébergement prévues dans le cadre du stage et ne peuvent en aucun cas être accompagnés de personnes de leur entourage.
Les participants s'engagent à être présents pendant toute la durée du stage et à respecter les principes de ponctualité et d'assiduité. Toute enfreinte à cette règle fera l'objet d'un rapport adressé au chef d'établissement, à l'IEN et à l'Inspection générale.

Nombre de participants : 10

Dates du stage : A préciser

Lieu du séjour : Università per Stranieri di Perugia - Palazzo Gallenga - Piazza Fortebraccio 4 - 06123 PERUGIA Tél : 00 39 75 57 46 237-236 - fax : 00 39 75 57 46 237- site : www.unistrapg.it/

Responsable : Monsieur Angiolo Boncompagni

Mode d'hébergement : Hôtel

Contenu : alternance entre perfectionnement linguistique et pratique pédagogique.
- Approfondissement de la compétence linguistique en langue italienne
- Didactique de l'enseignement de l'italien à l'école maternelle et primaire
- Enseignement d'une DNL en italien à l'école primaire

Date limite des inscriptions en ligne : 17 janvier 2022
Modalités de transmission des dossiers (par la voie hiérarchique) :
Le candidat transmettra son dossier de candidature au directeur qui le fera suivre à l'IEN qui lui-même le transmettra à l'IA -DASEN **pour le 31 janvier 2022** au plus tard.